

LIVRET D'INFORMATION

DESTINÉ AUX ÉLÈVES ET AUX PARENTS D'ÉLÈVES DU CRR

19 | 20

DEROULEMENT DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019 | 2020

○ les cours se déroulent durant l'année scolaire à l'exclusion des vacances scolaires de l'Education Nationale (zone A).

SITE INTERNET DU CONSERVATOIRE

○ nous vous invitons à consulter régulièrement ce site où les informations pédagogiques sont à votre disposition : <http://conservatoire.legrandchalon.fr>

HORAIRE D'OUVERTURE DU CONSERVATOIRE

○ en période scolaire

Lundi	9h – 21h
Mardi	8h30 – 22h
Mercredi	8h – 21h
Judi	8h30 – 22h
Vendredi	8h30 – 22h
Samedi	8h30 – 18h
Dimanche	fermé

○ durant les vacances scolaires

Du lundi au jeudi	8h30 – 12h et 14h – 18h
Vendredi	8h30 – 12h et 14h – 17h
Samedi et dimanche	fermé

HORAIRE DU SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE

Lundi	14h – 18h
Mardi	14h – 18h
Mercredi	9h – 12h et 14h – 18h
Judi	14h – 18h
Vendredi	14h – 18h
Samedi et dimanche	fermé

Conservatoire du Grand Chalons
1 rue Olivier Messiaen
71100 Chalons sur Saône
tél. 03 85 42 42 65
conservatoire.legrandchalon.fr
www.facebook.com/conservatoiregrandchalon



ABSENCES

○ toute absence à un cours du CRR doit être obligatoirement justifiée par écrit par les parents pour les élèves mineurs, par l'élève lui-même s'il est majeur auprès du secrétariat pédagogique en envoyant un mail ou en complétant un imprimé d'absence (disponible à l'accueil du CRR ou sur le site internet du conservatoire : <http://conservatoire.legrandchalon.fr>).

○ en cas d'absences répétées, il est fortement conseillé de contacter la direction du Conservatoire afin d'en expliquer la nature et l'origine et d'envisager une demande de congé partiel ou total tel que prévu dans le règlement intérieur.

SUIVI DE SCOLARITÉ

○ accès à un compte personnel du logiciel de scolarité IMuse (accessible à partir du site internet du Conservatoire)

○ bulletins trimestriels : trois bulletins seront envoyés dans l'année par courriel

○ d'autres informations sont régulièrement transmises par courriel (**demandes de justificatif d'absence, bulletins, convocations à des répétitions ou à des examens, transmission de planning ou modifications d'horaires de cours**) : tout changement d'adresse électronique doit être communiqué par courriel, à conservatoire@legrandchalon.fr ou modifié dans votre espace 'usager' IMuse.

TARIFS

○ tout élève inscrit au Conservatoire au 15 octobre de l'année scolaire en cours est redevable des frais d'inscription de l'année entière.

Les tarifs sont consultables sur le site internet <http://conservatoire.legrandchalon.fr>

○ la facture des frais d'inscription et/ou de location d'instruments 2019/2020 est envoyée par mail courant décembre et est consultable dans l'espace 'usager' IMuse.

○ les justificatifs de réduction sont à remettre au CRR avant le 15 octobre 2019 dernier délai accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois :

• une réduction de 64 % peut être accordée aux familles domiciliées sur le territoire du Grand Chalons sur présentation d'une copie complète de l'avis de non imposition 2019 sur les revenus 2018.

• une réduction de 10 % peut être accordée aux élèves domiciliés sur le territoire du Grand Chalons sur présentation d'un justificatif d'adhésion à une société musicale, chorégraphique ou théâtrale du Grand Chalons.

• d'autres réductions sont appliquées selon le nombre de personnes d'une même famille inscrites au Conservatoire. Merci de consulter les tarifs.

ABANDON | DÉMISSION

Tout abandon d'une ou plusieurs disciplines doit être signalé par écrit (sur le registre d'abandon disponible à l'accueil, par courriel ou courrier à : conservatoire@legrandchalon.fr) avant le 15 octobre 2019 pour ne pas donner lieu à facturation.

FACTURATION DES LOCATIONS D'INSTRUMENTS

La location court du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020.

MODES DE RÈGLEMENT

Les factures sont payables dès réception par paiement en ligne, espèces, carte bancaire, chèque bancaire, chèques vacances, atouts jeunes.